

AS/Pro (2016) CB 06

6 décembre 2016

## Aux membres de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

### Carnet de bord de la réunion qui a eu lieu à Paris le 2 décembre 2016

La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, réunie à Paris le 2 décembre 2016, sous la présidence de Mme Liliane Maury Pasquier (Suisse, SOC), en ce qui concerne :

- **Défis à la coopération des Etats membres avec l'Assemblée s'agissant de la libre circulation des membres de l'Assemblée** : a tenu un échange de vues sur la base d'une note d'information révisée et a invité sa Présidente à préparer un projet d'avis au Bureau de l'Assemblée pour examen lors de sa prochaine réunion ;
- **Les sanctions prises à l'encontre de parlementaires** : a pris note de la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2083 (2016) de l'Assemblée ;
- **L'immunité parlementaire: remise en cause du périmètre des privilèges et immunités des membres de l'Assemblée parlementaire** : a pris note de l'avis adopté par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) à sa 108<sup>ème</sup> session plénière (Venise, 14-15 octobre 2016) sur « Turquie – la suspension du second paragraphe de l'article 83 de la constitution (inviolabilité parlementaire) », à l'issue de l'exposé de M. Schnutz Rudolf Dürr, Chef de la Division de la Justice constitutionnelle, secrétariat de la Commission de Venise ;
- **Programme de travail** : a tenu un échange de vues sur la question des réponses données par le Comité des Ministres aux questions écrites émanant des membres de l'Assemblée, a désigné M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) rapporteur sur la « Nécessité de permettre au Comité des Ministres de répondre à l'Assemblée, même en l'absence d'un consensus » et a entendu une déclaration d'absence de conflit d'intérêts de sa part ;
- **Questions diverses** : a tenu un échange de vues sur la résolution du Parlement européen du 25 octobre 2016 sur la « Création d'un mécanisme de l'Union européenne pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux » et a décidé d'examiner un projet de proposition de résolution sur ce sujet lors de sa prochaine réunion ;
- **Défendre l'acquis du Conseil de l'Europe : préserver le succès de 65 ans de coopération intergouvernementale** (Rapporteur : M. Tiny Kox, Pays-Bas, GUE) : a tenu une table ronde avec la participation de :
  - Mme le Professeur Katja Ziegler, Professeur de droit international, Directrice du centre de droit européen et de l'internationalisation (CELI), Université de Leicester ;
  - M. Rolf Alter, Directeur de la Gouvernance publique et développement territorial, OCDE ;
  - M. Jörg Polakiewicz, Directeur du Conseil juridique et du droit international public (DLAPIL), Conseiller juridique du Conseil de l'Europe ;
  - M. Mark Entin, Chef du service de droit européen, Vice-président de l'Association russe d'études européennes et de droit international, Université MGIMO, Moscou ;

– **Prochaine réunion** : a décidé de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg, durant la 1<sup>ère</sup> partie de session de l'Assemblée (23-27 janvier 2017).

Valérie Clamer, Kateryna Gayevska

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire  
Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales de l'Assemblée  
Secrétaires des groupes politiques de l'Assemblée  
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie

Secrétaire Général du Congrès  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe